

# L'appui de l'Europe à la cohésion sociale : l' « apprentissage » pour Aix-les-Bains, le Pays viennois, Chambéry et Annemasse

Sept agglomérations de Rhône-Alpes mobilisent des crédits européens pour soutenir leur démarche de développement social urbain : les trois agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne mais aussi quatre agglomérations « moyennes » – Aix-les-Bains, Annemasse Agglo, Pays viennois et Chambéry Métropole. Ces dernières expérimentent pour la première fois la gestion de crédits européens. Mobiliser les appuis de l'Europe, un pari difficile pour des territoires de taille moyenne ? Point de vue des quatre professionnels « chefs de file » qui animent ces démarches dans ces territoires.

## Comment avez-vous été amenés à vous intéresser à l'Europe ?

En Rhône-Alpes, un appel à projet expérimental a été adressé par l'État aux sites porteurs d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), les invitant à déposer un projet urbain intégré (PUI) dans le cadre du Programme opérationnel compétitivité régionale et emploi du FEDER (Fonds européen de développement régional). Répondre à cet appel à projet a été naturel pour des agglomérations qui avaient une longue expérience des fonds européens, Grenoble par exemple.

C'est dans une optique de projet « politique de la ville » que ViennAgglo, Annemasse Agglomération, Chambéry Métropole et Aix-les-Bains se sont lancées dans l'aventure. C'est parce que l'Europe s'intéressait à la cohésion sociale que nos sites se sont intéressés à l'Europe et ont découvert, en s'engageant dans un projet, la portée de l'aide européenne.

## Quel bilan, après quelques années d'expérimentation ?

Participer à la démarche alors expérimentale des PUI s'est avéré un exercice à la fois complexe et très porteur. La première complexité tient à ce que les projets étaient appelés à s'inscrire dans des domaines très vastes (requalification d'espaces urbains dégradés, nouvelles offres de service à la population, traitement de friches industrielles, soutien au développement d'activités économiques et à l'activité touristique...), tout en conservant une dimension intégrée et au total une « cohérence de projet ». Chacun des territoires concernés a ainsi dû trouver son (ou ses) fil(s) conducteur(s). Il a ensuite fallu adapter les projets parce que le cahier des

charges était encore en négociation avec l'Europe et qu'il a continué à évoluer après le dépôt des candidatures, rendant certains projets inéligibles *a posteriori*. Une deuxième complexité est venue bien sûr du fait que nos quatre sites expérimentaient pour la première fois l'accès aux fonds européens et ont découvert, chemin faisant, les critères d'éligibilité et les règles de gestion propres au FEDER, critères nouveaux pour eux mais aussi pour les services instructeurs sur cette génération de fonds profondément modifiée.

Mais l'aventure a réservé aussi de bonnes surprises et a eu un indéniable effet moteur. L'ouverture du champ d'intervention possible a notamment permis à chacun de décliner un projet de territoire adapté à ses besoins et ses priorités, qu'il s'agisse de la requalification des friches industrielles pour l'agglomération viennoise, de requalification urbaine à Chambéry ou Annemasse, du soutien à des services de proximité à vocation sociale ou culturelle à Aix-les-Bains ou du développement de dispositifs d'insertion transfrontaliers sur Annemasse Agglo... Le focus européen s'est révélé aussi comme une vraie chance de réinterroger la politique de la ville, sans les cloisonnements thématiques et financiers classiques, offrant ainsi la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention ou de soutenir des projets dont l'impact déborde largement le cadre de la politique de la ville.

Le soutien de l'Europe au service de la cohésion sociale et spatiale s'inscrit nécessairement dans le prolongement de la politique de la ville. Si le PUI semble s'en distinguer par nature, c'est peut-être parce qu'il privilégie les réponses nouvelles sur le territoire (en investissement ou en fonctionnement), avec un effet dynamique indéniable pour leur mise en œuvre et leur

**L'aventure a réservé de bonnes surprises**



- démarrage, mais sans s'épuiser dans l'assistance à demeure du projet. Il échappe sans doute ainsi au risque de devenir un catalogue d'actions.

● **L'accès à l'Europe peut apparaître comme un horizon inatteignable à des collectivités de taille moyenne, faute d'ingénierie suffisante. Quels sont les conditions ou les atouts nécessaires ?**

Une collectivité de taille moyenne peut parfaitement s'inscrire dans cette dynamique si elle réunit au moins trois conditions : une volonté politique forte au service du projet, un animateur dédié au projet global (même à temps partiel, mais bien identifié) et la capacité à mobiliser en interne et en externe les compétences nécessaires pour la conduite de chacune des opérations au sein du PUI. Il s'agit sans doute aussi de ne pas opposer systématiquement rural et urbain. Par exemple, un projet de territoire peut se soucier de la qualité des espaces périurbains, voire ruraux, qui sont des espaces naturels et de loisirs pour les populations urbaines et fournissent aussi une occasion d'activité pour des personnes sans emploi, très majoritairement issues des quartiers. C'est le cas de l'opération « Balcons du lac » qui permet à l'agglomération d'Aix-les-Bains de porter un projet de mise en valeur du territoire à forte dimension d'inclusion sociale. Par ailleurs, dans un souci d'économie d'échelle, de rationalisation et de mutualisation, il semble difficile de descendre au-dessous de l'agglomération. Si c'est la commune d'Aix-les-Bains qui a porté le projet, tout en incluant des opérations relevant de l'agglomération, c'est parce que la communauté d'agglomération venait de prendre la compétence politique de la ville et n'était pas encore suffisamment structurée pour le faire en direct.

Enfin, le réseau régional animé par le CR•DSU, avec l'appui de l'État et du conseil régional, a su favoriser le partage de connaissances et l'échange de pratiques et peut ainsi être une réponse pour faciliter l'accès à la politique de cohésion.

● **Plus largement, quels enjeux pour demain, pour vous-même et pour les autres territoires rhônalpins, au moment où commence à se préparer la prochaine politique de cohésion de l'Union européenne pour 2014-2020 ?**

Le premier enjeu concerne les moyens qui seront alloués à la future politique de cohésion et, au sein de celle-ci, l'importance donnée aux problématiques urbaines. Aujourd'hui le montant de l'enveloppe dévolue aux

programmes urbains est relativement restreint. Les programmes urbains mobilisent seulement 13% des crédits alors que plus de 75% de la population vit en ville et que les difficultés persistent dans les quartiers, même si l'Europe intervient par ailleurs (exemple : renforcement de l'efficacité énergétique dans le parc de logement social des zones urbaines).

Le montant de cette enveloppe sera d'autant plus important que de nouvelles agglomérations devront pouvoir bénéficier de ces fonds. À ce jour, sept collectivités de Rhône-Alpes pilotent des programmes urbains intégrés. Il nous paraît légitime que les autres agglomérations de la région, qui connaissent des problématiques urbaines et proposent des stratégies intéressantes, puissent également bénéficier du soutien de l'Europe à l'avenir. Le débat reste toutefois ouvert au niveau européen sur la « taille critique » requise (en population et volume financier du projet) pour être éligible. À l'avenir, des formes de mutualisation entre plusieurs collectivités seront peut-être à inventer...

Un autre enjeu important concerne les modes opératoires. Pour faciliter l'émergence de projets et accroître l'efficacité des programmes urbains intégrés, il vaudrait mieux associer les porteurs de projets en amont et leur accorder davantage de temps et de souplesse. Une programmation pluriannuelle inscrite sur toute la période de sept ans permettrait également une montée en charge progressive et une meilleure maturation des projets. Il pourrait s'avérer également pertinent de renforcer les articulations entre dispositifs nationaux et européens.

**Des formes de mutualisation seront peut-être à inventer**

Enfin, la gouvernance mériterait d'être repensée pour mieux associer les agglomérations à l'élaboration des cadres de financements et à la gestion des crédits européens. Les agglomérations sont les chevilles ouvrières des PUI. Elles définissent les stratégies, coordonnent les démarches et travaillent au quotidien avec les porteurs de projets. Dans la perspective d'un prochain programme opérationnel, il semble essentiel d'accorder une place importante à la collaboration entre les services instructeurs, garants des orientations, et les agglomérations, au plus proche des besoins du territoire, tout au long du processus, y compris dans la phase préalable de définition des objectifs. ■

*Catherine Fabbri (Aix-les-Bains),  
Charlotte Malignac (Chambéry Métropole),  
Nicole Dagher (Annemasse Agglo)  
et Matthieu Hache (Pays viennois)*